

**bacs / sacs / jours de ramassage**

**le service de collecte change, explications...**

**Dans les prochaines semaines**

**distribution de bacs de collecte\*,  
de sacs transparents  
pour les ordures ménagères**



**Une réunion publique se tiendra  
le jeudi 11 avril à 18h30 à la Canopée  
pour répondre à toutes vos questions**

\* partout où cette solution sera techniquement possible

# Tout comprendre de cette nouvelle organisation...

Les élus de Calitom ont retenu un nouveau schéma de collecte destiné à améliorer le tri pour réduire les ordures ménagères et augmenter le recyclage.

Adapté à l'évolution des tonnages et à la réglementation, ce service généralisera partout où cela sera possible : la collecte en porte-à-porte, les bacs individuels, les sacs transparents pour les ordures ménagères.

Excepté le centre ville, les secteurs ayant des bacs de regroupement verront ces équipements retirés car trop de personnes de passage y déposent des déchets aux sols et non-conformes. Ces incivilités impactent les tonnages, la qualité du tri des habitants, l'environnement et le coût de déchets.

**Des agents de Calitom vont vous remettre gratuitement, à votre domicile, les bacs et sacs qui seront nécessaires à vos déchets.**

## • Comment les déchets seront-ils collectés ?

**Les ordures ménagères** devront être mises dans les sacs transparents puis jetées dans le bac vert



**Emballages et papiers recyclables** en vrac dans le bac jaune



Retrouvez les consignes de tri sur [trionsplusfort16.com](http://trionsplusfort16.com)



## • Pourquoi des sacs transparents ?

**Les sacs transparents remplacent les sacs noirs et bleus** pour les ordures ménagères. Pour être collectés, ils ne doivent contenir que des déchets non-recyclables. Des refus seront possibles.

## 26% d'emballages et papiers sont encore jetés dans les ordures ménagères alors qu'ils devraient être mis dans les déchets recyclables.

Les sacs transparents testés sur certaines communes depuis 2021 ont permis +15% de tri et -40% d'ordures ménagères sur ces zones.

### • Si je ne suis pas chez-moi ?

En cas d'absence, **les équipements seront déposés en évidence devant votre domicile.**

### • Quand débute ce nouveau service ?

Dès que **les équipements vous auront été remis**, vous pourrez les utiliser et les présenter lors de vos prochains jours de collecte (selon les dates prévues au dos de ce document).

### • Que dois-je faire pour être collecté ?

**Les déchets doivent être présentés à la collecte en bac** (voir schéma de gauche).

Les bacs doivent être sortis sur le trottoir la veille au soir du jour de collecte et rentrés au plus tôt après la collecte.

### La solution du composteur

Afin de réduire le volume des sacs d'ordures ménagères et parce que le tri des déchets alimentaires sera obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les restes de repas et épluchures ne doivent plus être jetés dans les ordures ménagères mais compostés. Vous pouvez composter en vrac ou au moyen d'un composteur.

Si vous n'êtes pas déjà équipé, rapprochez-vous de votre mairie pour connaître les modalités d'obtention gratuite.

### • Quels jours seront collectés les bacs ?

Pour adapter le ramassage aux volumes de déchets présentés depuis le renforcement du geste de tri, **les emballages recyclables seront collectés toutes les semaines. Les ordures ménagères restent ramassées toutes les semaines pour le moment.** Prochaines dates au dos de ce document.

### • Lorsque je n'aurai plus de sacs transparents ?

Il sera possible en cours d'année d'en obtenir **en mairie et en déchèterie.** Pour autant, le nombre de sacs remis correspond au volume d'ordures ménagères restant lorsque l'on pratique le tri de tous les emballages et papiers recyclables. **Pour la collecte en bac jaune, les sacs jaunes ne seront plus nécessaires.**



**Prochaines dates de collecte**  
**collecte le matin, pensez à sortir vos bacs la veille au soir**  
ces dates incluent les reports dûs aux jours fériés (\*)

**RUFFEC - ZONE 2 - SUD**

consultez les cartes des zones sur [calitom.com](http://calitom.com)

ordures ménagères	prochaines collectes	à partir du 8 avril
Zone 2 - Sud de Ruffec	mardi 26 mars et mercredi 3 avril*	<u>mardi</u> toutes les semaines : 9, 16, 23 et 30 avril puis 7, 14, 22* et 28 mai
collecte sélective	prochaines collectes	à partir du 8 avril
Zone 2 - Sud de Ruffec	mardi 26 mars et mercredi 3 avril*	<u>mercredi</u> toutes les semaines : 10, 17 et 24 puis 2*, 9*, 15, 23* et 29 mai

- Dans la rubrique «ma commune» sur [calitom.com](http://calitom.com), vous pouvez consulter les prochains jours de collecte. Cet outil intègre les reports de jours fériés.